



Assemblée des membres

du 1^{er} avril 2017

Rapport d'activités 2016

Ce rapport d'activités est le premier réalisé par le Collectif depuis son assemblée générale constitutive. Il rend compte des actions qui ont été conduites au cours de l'année civile 2016, qui a été une période de construction progressive des actions du Collectif. Afin que l'assemblée des membres puisse apprécier le degré de réalisation du projet sur lequel le Collectif s'est fondé, ces actions sont présentées par objectifs.

1 Soutenir les victimes des pesticides et leurs familles

Le soutien aux victimes est le cœur de l'action du Collectif. Au cours de l'année 2015, celle-ci a principalement été centrée sur le soutien aux salariés de Triskalia victimes des pesticides. Tout en se prolongeant en 2016, ces actions se sont ouvertes à de nouvelles catégories de victimes (agriculteurs et salariés de l'agroalimentaire...), ainsi qu'aux riverains de zones d'épandages de pesticides.

1.1 soutien aux personnes intoxiquées

Depuis sa création, le Collectif a apporté son soutien à une trentaine de victimes. Dans de nombreux cas, les contacts ont été pris par les victimes à la suite de réunions publiques (voir plus bas), ou à la suite d'articles de presse, ce qui démontre le caractère indispensable de ces actions de communication.

Les personnes se trouvant fragilisées par leur maladie, et certaines d'entre elles isolées et perdues face aux démarches à accomplir, notre soutien a été marqué par beaucoup de chaleur humaine. Toutes ont été rencontrées à leur domicile. Chaque rencontre a donné lieu à un entretien approfondi et à la rédaction d'une fiche de synthèse. Ceci a permis à certaines d'entre elles de mettre à jour leur dossier et de rassembler les différentes pièces susceptibles de faire valoir

leurs droits. En général, deux membres du Collectif ont participé aux entretiens, l'une d'elles étant désignée comme référent de la personne rencontrée.

Par souci de confidentialité, les noms des personnes ne sont pas cités dans ce rapport. Le tableau ci-dessous résume les principales pathologies dont elles souffrent.

	Départ.	Maladie	Date début maladie	Age 2016	Profession
1	22	leucémie myéloïde chronique	1999	69	ouvrier dans coopérative
2	22	MCS	2009		ouvrier dans coopérative
3	22	MCS	2009		ouvrier dans coopérative
4	22	MCS	2010	52	ouvrier dans coopérative
5	22	MCS	2010		ouvrier dans coopérative
6	22		2014		ouvrier dans coopérative
7	22	lymphome grandes cellules type T	2015	49	ouvrier dans coopérative
8	35	lymphome	2005	61	paysan
9	44	parkinson	2006	69	Technicien espaces verts
10	35	parkinson	2007	65	Technicien essais semences
11	35	lymphome à grande cellule type B	2008	67	paysan
12	35	lymphome cérébral primitif	2009	45	Technicien
13	35	lymphome à grande cellule type B	2010	48	paysan
14	53	lupus érythémateux disséminé (LES)	2010	55	paysan
15	29	neuropathie	2010	55	Technicien dératization
16	35	lymphome à grande cellule type B	2011	52	paysan
17	35	cancer voies biliaires	2012	56	technicien agricole
18	22	asthme	2012	58	Technicien dératization
19	35	lymphome bas grade	2012	61	paysan
20	56	parkinson	2014	60	paysan
21	35	parkinson	2014	67	paysan
22	29	lymphome diffus à grandes cellules	2014	58	Technicien
23	53	lymphome type LLC	2014	69	responsable agence coop
24	56	lymphome	2014	49	paysan
25	56	Cancer œsophage	2014	60	chauffeur
26	56	lymphome à grande cellule type B	2015	46	paysan
27	56	aplasie médullaire idiopathique	2015	43	paysan
28	56	paralysie supra nucléaire progressive	2015	61	paysan
29	35	lymphome lympho-blastique T	2015	65	paysan
30	53	parkinson	2015	61	Technicien espaces verts

1.2 Accompagnement des démarches (organismes sociaux, justice)

Selon leur situation, plusieurs personnes ont été soutenues par des membres du Collectif dans leurs démarches auprès des services et médecins de la MSA, pour activer l'avancement de leur dossier de reconnaissance en maladie professionnelle.

Ce soutien s'est également révélé particulièrement nécessaire lors des différents épisodes de l'évolution de leur dossier auprès du TASS (Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale). Outre le soutien moral apporté aux victimes dans ce

genre de situation, on a pu constater l'importance de l'impact des différentes manifestations tant auprès de la presse que de l'opinion en général.

27 janvier 2016	R. Pouliquen : la cour d'appel de Rennes rejette sa demande
4 mars 2016	TASS de Vannes : une cinquantaine de personnes se rassemblent soutien à S. ROUXEL à Vannes (56) ; intervention de Joel Labbé
15 mars 2016	TASS de Rennes : C. Le Guyader et P. Brigant convoqués à la dernière minute. La MSA accepte l'expertise avec un taux d'IPP de 25% ; le médecin conseil de la MSA reconnaît « le syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques », la MSA accepte de solliciter le CRRMP pour étudier la reconnaissance comme maladie professionnelle, de ce syndrome.
11 mai 2016	La Cour d'Appel de Rennes demande à la MSA Armorique de saisir le Comité Régional de Reconnaissance de Maladies Professionnelles (CRRMP) pour donner son avis sur l'origine des maladies de Claude LE GUYADER et Pascal BRIGANT. La Cour d'Appel de Rennes statuera sur le fond le 9 novembre 2016.
7 juin 2016	<i>Courrier MSA à N. Pouliquen, informant du refus à titre conservatoire de la reconnaissance en maladie professionnelle et de la transmission de son dossier au CRRMP</i>
9 juin 2016	Rassemblement de soutien à L. Guillou et S. Rouxel au TASS à St Brieuc. Mise en délibéré au 22 septembre
17 juin 2016	Procédure de « faute inexcusable de l'employeur » pour C. Le Guyader et P. Brigant : Nutrëa refuse de se présenter à la réunion de conciliation
22 septembre 2016	Le TASS de St Brieuc accorde à L. GUILLOU et S. ROUXEL 110 000 € en réparation du préjudice subi.

9 novembre 2016	Audience à la Cour d'Appel de Rennes annulée pour Claude et Pascal, du fait que la MSA n'a pas envoyé suffisamment tôt au CRRMP leurs dossiers. Report au 28 février.
9 déc. 2016	Armel Richomme : Me Lafforgue conteste près de la MSA le taux d'IPP de 20%
16 déc. 2016	La gendarmerie a pris contact avec Laurent, dans le cadre de la Commission rogatoire délivrée par la juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Saint Brieuc en charge de la plainte en partie civile déposée par Maître Lafforgue, pour Stéphane et Laurent
24 déc. 2016	Noel POULIQUEN reçoit sa confirmation de reconnaissance en maladie professionnelle
2 novembre 2016	Armel RICHOMME : Appel tél. à la MSA : sous notre pression, la MSA nous informe que le médecin conseil a rendu son rapport et que le dossier d'Armel sera examiné à la commission des Rentes du 24 nov.-16. Si nous ne sommes pas d'accord avec le % d'IPP, demander à Me Lafforgue d'intervenir.
8 déc. 2016	Soutien à JL CHAGNOLLEAU , docker à Nantes, soutenu par l'APPSTMP 44 au TASS à Rennes – 10 personnes du Collectif ; passage sur FR3

1.3 Vers un guide sur la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle

Compte tenu de la complexité des procédures, nous avons demandé à rencontrer les responsables de la MSA pour obtenir les éclaircissements nécessaires. Nous avons eu partiellement satisfaction car une rencontre a eu lieu le 8 juillet 2016, avec le Dr MAILLOUX et Mme HINRY, sous directrice. À noter cependant, que le médecin conseil qui est le principal acteur concerné était absent à cette rencontre, et n'a pas répondu à nos nouvelles demandes de rencontre.

Nous sommes en train de réaliser une fiche technique de présentation de la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle, afin de répondre à plusieurs attentes :

- aider à avoir une vision d'ensemble des procédures existantes,
- former les membres de notre association qui ont le rôle de référent vis à vis des personnes malades,
- aider les victimes elles-mêmes à se retrouver dans les procédures dans lesquelles elles sont impliquées

1.4 soutien aux riverains de zones d'épandage des pesticides

En cours d'année, le Collectif a répondu à la demande de personnes habitant à proximité de champs ou vergers qui subissent la dérive des produits épandus sur les cultures. Ces personnes, craignant à juste titre pour leur santé et celle de leur famille, se trouvent démunies pour faire cesser les nuisances qu'elles subissent. Leur situation est d'autant plus délicate qu'elles ont souvent des difficultés pour obtenir une écoute de la part des élus des communes concernées.

Dans la région rennaise, une action a été conduite par un groupe de riverains de la commune de Thorigné-Fouillard.

- **mai 2016** projection du film d'Éric Guéret "La mort est dans le Pré" suivie d'un débat. Les participants laissent leurs adresses. Une réunion a lieu quelques jours plus tard. Il est décidé d'envoyer au Maire une lettre collective signée des habitants.
- **juillet** : sans réponse, les 51 propriétaires habitant en bordure des champs traités font un nouveau courrier. Le Maire transmet le dossier à la Commission "Environnement - Cadre de Vie" chargée de l'étude et du suivi.
- **septembre** : des dossiers explicatifs sont remis aux membres de la Commission. À l'intérieur : une lettre signée des 51 propriétaires, une fiche technique sur les traitements et les grandes familles de pesticides, la carte de France des victimes, la présentation du Collectif de soutien aux victimes de l'Ouest.
- **octobre et novembre** : comme rien ne bouge, trois membres du Collectif se présentent à la permanence de la Maire-adjointe, puis à celle de la présidente de la Commission Environnement.
- **décembre** : accord de la Mairie pour organiser au printemps une action en collaboration avec le Collectif.

Dans d'autres départements de la région, plusieurs personnes prennent contact avec nous, afin de nous faire part de leurs difficultés :

- **Finistère** :
 - o un riverain d'Esquibien atteint d'un lymphome auprès d'Audierne subit des épandages illégaux (zone interdite aux traitements) ;
 - o riverain de la région de Plomeur en butte depuis de nombreuses années aux pratiques de bulbiculteurs ;
- **Morbihan** : prise de contact d'habitants de Pont Scorff.
- **Côtes d'Armor** : prise de contact avec un riverain empoisonné lors d'un épandage dans la région de Dinan.
- **Loire Atlantique** : sollicitation d'une habitante de la commune de Treillières riveraine d'un verger. Un groupe de riverains est en cours de constitution.
Soutien au combat d'un riverain du Grand Auverné, malade suite à l'épandage fait par son voisin par grand vent.

L'annulation de l'arrêté concernant les épandages a créé une situation particulièrement délicate à gérer. En l'absence d'un nouveau texte dans des délais prévus, les personnes qui luttent contre ces abus ont été confrontées à un vide juridique, car privant de moyens de pression les personnes qui luttent contre les abus.

Au début de l'année 2017, des initiatives visant à des actions de prévention sont conduites sur différentes communes de la région rennaise (Betton et Melesse). Un vœu a été voté par la municipalité de Parthenay de Bretagne.

1.5 réalisation d'une boîte à outils pour les riverains

Devant ces situations, il est décidé d'apporter une aide aux riverains pour réagir efficacement. Un groupe de travail s'est constitué pour réaliser une boîte à outils pour les riverains et futurs riverains de zones d'épandage de pesticides, afin de mettre à leur disposition des conseils et des méthodes appropriés à ce type de situation.

Elle propose quelques principes d'action : prendre la mesure du problème, rechercher des appuis, agir avec méthode. Dans une dizaine de fiches techniques, sont abordés les principaux aspects à maîtriser :

- Le cadre réglementaire : les usages et les produits
- Les cultures et les modes de traitement
- Les produits : leurs effets et les voies de contamination

Aller au tribunal : civil ou pénal ?
 Comment des habitants s'organisent
 Le dialogue porte ses fruits
 Pour aller plus loin : contacts et documents

Ce groupe travaille en concertation avec les riverains de Treillières et avec le soutien de Maître Cottineau, avocat au Barreau de Nantes.

2 Alerter la population, les professionnels de santé et les pouvoirs publics

La volonté du Collectif a été dès le départ de compléter l'action de soutien aux individus et aux groupes, par une action d'information plus large auprès de l'ensemble de la population pour dénoncer les risques liés aux pesticides et pour promouvoir des méthodes alternatives de culture.

2.1 Organiser des temps forts d'information

Ces temps d'information ont pris plusieurs formes : ciné-débat, participation à des Salons, interventions auprès d'établissements d'enseignement agricole.

2.1.1 Soirées débat

À l'initiative du Collectif ou en partenariat avec différentes associations telles que Solidaires, ont été organisées de nombreuses soirées débat sur les dangers des pesticides, le plus souvent en s'appuyant sur le film d'Éric Guéret "La mort est dans le pré". Toutes ces soirées ont été suivies par un public nombreux, et ont donné lieu à des débats particulièrement riches.

La participation des personnes victimes de pesticides (ex-salariés de Triskalia, paysans, salariés de l'agroalimentaire) à ces débats, ainsi que la qualité des intervenants (JF Deleume, médecin), ont contribué au succès de ces soirées.

Celles-ci ont été organisées soit à l'initiative d'associations locales (groupe de citoyens, AMAP, TUVALU à Vitré, FORUM à Thorigné Fouillard, Syndicat Solidaires...) ou soutenues par des associations locales comme le 6 décembre à Rennes (Bonne Assiette, Attac, Amis du Monde diplomatique, Confédération Paysanne, CADTM, Collectif des Jours Heureux, Sortir du Nucléaire).

Depuis mars 2015, ces ciné-débats ont eu lieu à Betton (35), Redon (35), La Gacilly (56), Penestin (56), Rennes (35), Questembert (56), Dinan (22), Dinard (22), Vitré (35), Thorigné-Fouillard (35), Auray (56), Callac (22), Guichen (35). Et, début 2017, Laval (53) et Séné (56). Chaque séance a rassemblé entre 60 et 300 personnes, soit 1600 personnes au total.

28 juin 2016	Soirée ciné-débat à Auray – 55 participants –
22 spt. 2016	Ciné-débat à Callac (22) : 150 personnes –
13 jan. 2016	soirée ciné-débat à Questembert à l'initiative d'un groupe de citoyens – 160 participants
17 mars 2016	soirée ciné-débat à Dinan à l'initiative de Sylvie, militante de Solidaire ; 75 personnes;
23 mars 2016	soirée ciné-débat à Dinard à l'initiative du syndicat SUD Recherche. 80 personnes.
18 avril 2016	soirée ciné-débat à Vitré à l'initiative de Vitré Tuvalu. 80 personnes.

3 mai 2016	soirée ciné-débat à Thorigné-Fouillard à l'initiative de Forum. 80 personnes.
8 sept. 2016	Participation à un ciné-débat au Landreau (44) organisé par le CLIP
13 janv. 2017	Ciné-débat à LAVAL (53) – 165 personnes – plusieurs nouveaux témoignages
28 janv. 2017	Participation au Forum Social Local à SENE (56) ; 35 personnes ;

2.1.2 Participation à des salons et colloques

Le Collectif a été présent dans différentes manifestations professionnelles ou militantes. La tenue de stand a permis à un public relativement nombreux de découvrir notre action, à travers la rencontre des membres de l'association, des victimes, et se procurer de la documentation. Parfois des animations ont donné lieu à des débats avec le public.

10 et 11 septembre 2016	Stand et conférence à la foire Biozone à Mûr de Bretagne (22)
28-29 septembre 2016	Salon : « La terre est notre métier » à Retiers (35)
8-9 octobre 2016	Stand à la foire Ille et Bio à Guichen (35)

2.1.3 Interventions dans les établissements d'enseignement agricole

La formation des professionnels est un levier essentiel pour alerter sur les dangers liés à l'utilisation des pesticides et sur les pratiques alternatives en agriculture. Ces interventions qui ont eu lieu au sein de deux établissements d'enseignement agricole (Lycée agricole du Rheu, Maison familiale rurale de St Grégoire) ont touché 170 personnes.

2.2 Actions auprès des professionnels de santé

L'idée de constituer un réseau de santé a germé au vu du nombre croissant de personnes atteintes de pathologies en lien avec leur exposition aux pesticides. Le groupe projet a priorisé la constitution d'un groupe de soignants (personnel médical et paramédical) volontaires pour mettre en place des actions de sensibilisation et formation aux risques des pesticides tant en direction des professionnels que des malades. Une conférence « Pesticides et santé publique » organisée en septembre 2016 à l'École des Hautes études en Santé publique (EHESP) a été organisée. Suite à cette conférence, l'inscription d'une action d'enseignement sur ce thème a été retenue dans le cadre du master Santé publique de l'EHESP, co-habilité entre l'EHESP et l'Université de Rennes 2.

Une affiche destinée à alerter les patients et les consommateurs sur les dangers des produits phytosanitaires qui génèrent de graves problèmes de santé ("Pesticides dans l'air, le sol, l'eau et nos assiettes...") est en cours de diffusion dans les magasins bio, les cabinets médicaux et les pharmacies.

Le groupe projet poursuivra son action en 2017 en rélargissant le travail en réseau (notamment avec le Collège des Hautes études en médecine générale et Alerte Médecins pesticides) pour proposer des temps de formation partagés aux médecins et à d'autres professionnels de santé à ces questions.

2.3 Interpeller les élus et les partis politiques

Les élus ont un rôle essentiel à jouer dans le processus d'évolution des mentalités et des pratiques, aussi bien que dans l'arbitrage des conflits intervenant entre la population et les professionnels. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à adresser, sous diverses formes, des interpellations aux élus locaux (communes, communautés de communes) ou des élus départementaux, régionaux ou nationaux (députés), voire des représentants des partis politiques.

Le Collectif les a interpellés à plusieurs reprises, parfois avec succès, souvent avec difficultés :

- Beaucoup d'élus ont maintenant intégré l'obligation d'arrêter l'utilisation des pesticides et sont conscients des risques liés aux conflits entre les habitants riverains de zones d'épandage et les agriculteurs. Peu d'entre eux cependant prennent des initiatives pour prévenir ces risques ;
- Il apparaît parfois que leur passivité n'est pas sans lien avec la peur d'affronter l'opinion. On a pu ressentir également les résistances liées à l'influence importante des lobbys de l'agroalimentaire.

3 mars	Rencontre de JL Melenchon à la ferme du Petit Gallo, à Montreuil Le Gast (35)
18 mars	Rencontre de JR Marsac, député PS à Redon, accompagné de JY GEFFROY, retraité agriculteur

30 mars	Intervention de plusieurs membres du Collectif à une soirée organisée par le PS sur les pesticides, en présence de O. ALLAIN , vice-président du Conseil régional chargé de l'agriculture
25 avril	Rencontre avec la député PS Annie Le Houérou à

2016	St Brieuc par les Plouisy et S. Le Quéau
5 juin 2016	Réception d'un courrier de JR MARSAC, attirant l'attention des autres élus bretons sur l'affaire Triskalia.
16 septembre 2016	À la demande de Générations Futures concernant l'abrogation de l'arrêté riverains, envoi d'un mail aux ministères de l'agriculture et de l'environnement.
24 octobre 2016	Concernant l'abrogation de l'arrêté de 2006, envoi d'un courrier par mail aux maires de Rennes Métropole

22 décembre 2016	Rencontre Mr CROCQ, délégué au développement de Rennes Métropole
16 janvier 2017	Réunion avec Mr De GUENIN, directeur DRAAF et V. ALA VOINE,
19 janvier 2017	Envoi d'un courrier au préfet avec copie DRAAF, DREAL, ARS, suite à la rencontre avec Mr DE GUENIN du 16 janvier.
27 janvier 2017	Envoi d'un courrier aux adhérents pour participer à la consultation publique concernant l'arrêté 2006

2.4 Actions de médiatisation

Longtemps, une omerta a entouré les dégâts occasionnés par l'usage des produits phytosanitaires. C'était l'un des principaux obstacles à l'évolution des pratiques et des mentalités. Cette omerta est maintenant brisée. C'est la raison pour laquelle le Collectif a choisi d'être très présent dans les médias, en particulier à l'occasion des épisodes judiciaires dans lesquels sont impliquées les victimes.

L'année a été émaillée de nombreux articles de presse (Ouest-France, Télégramme, Libé, Aujourd'hui le parisien, Médiapart, Golias, AFP, Le Monde, La Croix, l'Huma, Médiapart, Sans Transition), d'interview TV (FR3, Radio Rennes, TBO), d'émissions radio (RCF, Radio bleue Armorique, Canal B, radio Bro Gwened, Plum fm, radio Laser, Kerné, RKB, France Info, radio Ter, RMC, RTL, France Bleue Mayenne, radio Fidélité Mayenne...). Plusieurs conférences de presse se sont tenues (Rennes, St Brieuc).

25 mars 2016	Émission radio sur RCF (Rennes) Participation téléphonique de Geneviève Gaillard, député PS des Deux Sèvres.
26 avril 2016	Interview M. Besnard sur TV Rennes
27 avril 2016	Article dans la Gazette des communes
3 mai 2016	Interview de Raymond et Christiane POULIQUEN par Radio Kerné (Quimper) en langue bretonne
7 mai 2016	Dans l'émission de FR3 Bretagne « l'heure du débat », JF Deleume et J. Labbé face à JC Bocquet lobbyiste de l'UIPP et T. Coué, FRSEA.
10 mai 2016	Reportage FR3 Bretagne chez Arnel et Brigitte RICHOMME
16 mai 2016	Reportage de Anne Laure BARRAL (France Info) sur l'usage ou non du glyphosate avec Arnel et Brigitte RICHOMME et un autre agriculteur, utilisateur de glyphosate.
27 mai 2016	Article dans OF sur Arnel RICHOMME
31 juillet 2016	Interview de Noel ROZE par FR3 Bretagne et diffusion aux infos régionales du dimanche soir
8 août 2016	Participation au TRO BREIZH Marées vertes (diffusion des émissions de Inès Leraud, sur la plage à Fouesnant (29). Rencontre de plusieurs associations environnementales et de journalistes
9 sept. 2016	Interview de M. BESNARD sur radio Armorique
9 sept. 2016	Conférence de presse à Rennes, de Raymond et Noel POULIQUEN, concernant leur maladie et le

	site de Triskalia à GLOMEL, avec le Collectif, Solidaires, Générations futures (N. LAUVERJAT), Phytovictimes (P. FRANCOIS), et Me LAFFORGUE. Présence de Ouest France, Le Parisien, Mediapart, la Croix, FR3... Interview de Noel et Raymond par RTL et RMC
12 sept. 2016	Interview par RMC (N. POULIQUEN, M. BESNARD)
13 sept. 2016	Interview par la radio RCF
15 sept. 2016	Interview téléphonique de M. BESNARD sur radio Ter (Bagnères de Bigorre) par A. Billard
15 sept. 2016	Rencontre du journaliste du Monde, Rémi BARROUX, chez N. POULIQUEN à Gourin
17 sept. 2016	Ines LERAUD et Julie LALLOUET –GEFFROY rencontrent pour Reporterre, N et R POULIQUEN, L. GUILLOU, S LE QUEAU, M. BESNARD
19 sept. 2016	Diffusion sur RGB, d'un interview de Y. RAYSSIGUIER, F. SOURDRIL, G. LE ROCH, réalisé à Biozone
20 sept. 2016	Interview de Noel et Raymond par TBO et TVR
	Déluge d'articles de presse : Mediapart, Canard, Le Monde, Reporterre...
14 oct. 2016	À notre initiative, conférence de presse avec Eau et Rivières, Solidaires, Générations Futures, Greenpeace, MCE, concernant l'abrogation de l'arrêté 2006. Présence de FR3, TVR, OF, Libé, Radio Bleue, AFP.

4 novembre 2016	Rencontre à Trébrivan autour de Inès LERAUD, sur les algues vertes
8 nov. 2016	Interview de M. Besnard sur Radiolaser
29 nov. 2016	Conférence à la MCE de Rennes, pour présenter notre participation au colloque sur les pesticides au parlement européen à Bruxelles ; présence de FR3 et Ouest France.
20 décembre 2016	Émission radio sur RCF (A. RICHOMME et BESNARD)
21 décembre 2016	Conférence de presse à St Brieuc concernant le stockage de maïs avec phosphine à Plouisy (OF, Télégramme, AFP, FR3)

24 décembre 2016	Interview par RTL de M. BESNARD
9 janvier 2017	Deuxième conférence de presse à St Brieuc concernant le stockage de maïs avec phosphine à Plouisy (OF, Télégramme, FR3)
11 janvier 2017	Interview de Y. RAYSSIGUIER sur France Bleu Mayenne
24 janvier 2017	JF DELEUME sur Radio-fidélité en Mayenne suite à notre soirée du 13 janvier

2.5 Agir contre les responsables des nuisances

En prolongement du soutien aux victimes, il nous est apparu nécessaire de dénoncer les agissements des principaux acteurs du système responsables de ces nuisances. C'est ainsi que la coopérative Triskalia s'est trouvée à plusieurs reprises en point de mire du Syndicat Solidaires et du Collectif, du fait de ses pratiques ou discours inadmissibles (mépris des salariés et non-respect du droit), de sa communication fondée sur le déni des risques.

29 janvier	Intervention de M. Besnard à une conférence de presse des présidents de 4 coopératives bretonnes : Triskalia, Even, Cooperl, Gouessant
1 aout 2016	Rencontre de Hubert CARRIC (Le Moustoir – 22) pour différentes affaires de pollution par les pesticides, en particulier, magasins clandestin de stockage de Triskalia (S. LE QUEAU, JC COGREL, N. POULIQUEN, M. BESNARD)
8 nov. 2016	Pétition lancée par SOLIDAIRES concernant Triskalia : en 10 jours, 70 000 signatures
11 déc. 2016	Envoi d'un Communiqué de presse suite à

	Attribution de la <i>victoire du développement durable</i> à Triskalia par Le Télégramme !
16 janvier 2017	Maïs à la phosphine : réunion à Brest avec dockers CGT, Communiqué de presse
20 janvier 2017	Triskalia nous envoie une lettre ouverte en réponse au communiqué du 16 janvier
25 janvier 2017	Maïs phosphine : J. Bové envoie une lettre à Marisol Touraine pour demander à la rencontrer.
2 février 2017	Lettre réponse du Ministre de l'Agriculture à notre demande de rencontre concernant le maïs à la phosphine : il s'informe !

2.6 Créer des supports d'information

Outre les supports tels que des dépliants ou tracts de présentation du Collectif, nous avons cherché à développer, avec des moyens restreints, des supports de communication et d'information permettant de toucher un public le plus large possible.

Grâce à des compétences internes au Collectif :

- Nous avons d'abord présenté sur Facebook les informations du collectif mais aussi des articles de presse en rapport avec les pesticides. La page est suivie par 450 personnes et chaque publication est vue au moins par 100 personnes.
- Nous avons créé un site Internet : il permet d'être visible sur Internet via les moteurs de recherche. Notre audience croît régulièrement (500 visiteurs au mois de février). Si l'on recherche "victimes pesticides" sur Google, nous sommes sur la 1ère page, en 2ième position, juste derrière Génération Futures.



- Pour améliorer notre identification, nous avons créé le logo du Collectif ; il a été élaboré collectivement après plusieurs réunions autour de notre dessinateur P. Le Quéré.



Assemblée des membres du 1^{er} avril 2017

Rapport moral 2016

En 9 mois, d'avril à la fin de l'année 2016, 120 personnes ont adhéré au Collectif.

Ce rapport moral se donne pour but d'analyser le fonctionnement du Collectif, notre capacité à créer les conditions de l'adhésion au projet commun, notre façon de le faire vivre. La cohésion de l'association, le plaisir à agir ensemble ont été des facteurs de réussite.

1 Une organisation et un mode de fonctionnement au service du projet associatif

1.1 L'élaboration du projet commun

Nous avons souhaité déclarer notre Collectif en association loi de 1901, car cette loi reconnaissant la liberté de se constituer en association est une avancée démocratique essentielle. Nous avons souhaité cependant conserver le titre de "Collectif" pour exprimer l'état d'esprit dans lequel nous souhaitons conduire nos actions.

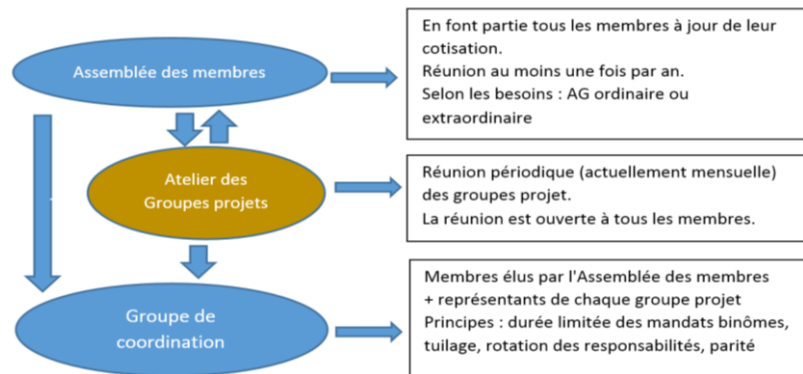
Ce qui caractérise le Collectif c'est le soin qui a été apporté à l'élaboration du projet associatif. Dès le début de l'année 2016, des groupes de travail se sont constitués pour réfléchir au projet de l'association : à ses objectifs, ses statuts, son mode de fonctionnement, les supports modes de communication (le logo, le site internet et Facebook).

Les propositions des groupes ont été débattues avec l'ensemble des membres au cours des trois réunions mensuelles et validées à l'AG constitutive du 12 avril 2016. Les échanges riches et nourris sur nos motivations et ce que chacun pouvait apporter à l'association nous ont permis de clarifier les enjeux et de considérer que « *face au drame humain, social et écologique que constitue le recours aux produits chimiques...l'enjeu réside dans l'interdiction de toutes les substances dangereuses pour la santé, en particulier les pesticides.* »

1.2 Une organisation pour faire vivre un projet partagé :

L'organisation et le mode de fonctionnement du Collectif ont été pensés dans la même logique : celle qui consiste à faire vivre un projet partagé par tous en s'inscrivant dans un mode de fonctionnement souple et convivial qui vise à associer le plus largement possible tous ceux et celles intéressés par son action.

Le fonctionnement du Collectif repose sur un triptyque constitué de l'assemblée des membres (AG), les ateliers de projets et le groupe de coordination.



1.2.1 L'atelier des groupes projet

Dans l'objectif de concilier qualité des échanges et efficacité, nous avons poursuivi le principe de réunions régulières des ateliers projets, réunions ouvertes à tous les membres mais aussi aux non adhérents.

Nous avons tenu en 2016, 11 réunions, au rythme d'une par mois en présence d'une assemblée qui s'est étoffée dans le cours de l'année : de 20 participants en moyenne au début de l'année, nous sommes passés à 30 au cours du dernier trimestre.

Ce mode de fonctionnement en groupe nombreux avec des ordres du jour copieux a été rendu possible en respectant des exigences d'écoute réciproque et de partage des temps de parole. Nous avons progressivement aménagé les ordres du jour, en veillant à consacrer un temps suffisant aux témoignages des nouvelles victimes venant participer à l'association, aux points nécessitant des décisions collectives et aux informations. Faute de temps, nous n'avons pas pu poursuivre les temps de formation que nous avions prévus au départ.

Les groupes projet

Plusieurs groupes de travail (dits groupe -projet), porteurs des fonctions et des actions nécessaires à la réalisation de nos objectifs, se sont constitués : le groupe suivi des victimes, le groupe Riverains, le groupe Réseau de santé.

Les groupes projets ont été conçus comme des espaces ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir dans des thématiques spécifiques en lien avec notre action. Pilotés pour la plupart d'entre eux par un duo d'adhérents, ils ont été constitués en soutien à une mobilisation citoyenne (groupe Riverains), soit pour initier et développer des actions avec d'autres acteurs comme les professionnels de la santé par exemple.

Chaque groupe a fonctionné de façon autonome et les comptes rendus de l'avancée des travaux ont été diffusés régulièrement. Au-delà des liens qui ont été noués avec les acteurs concernés par les actions menées (élus, professionnels de santé, victimes et leurs familles), la réalisation de documents comme la boîte à outils pour la protection des Riverains ou le document sur le processus de reconnaissance des maladies professionnelles en cours d'élaboration, témoignent de notre volonté à apporter des réponses concrètes et utiles à tous.

1.2.2 Le groupe de coordination

Enfin, le groupe de coordination composé à parité femmes / hommes, de 6 personnes élues pour deux ans par l'AG a joué son rôle statutaire de représentation, de coordination et d'administration et de gestion des moyens et ressources.

Il s'est réuni à 4 reprises en 2016 en associant selon les questions à traiter les responsables des groupes de travail.

Pour conclure sur ce premier point, on peut dire qu'en 2016 le fonctionnement du Collectif a permis la participation d'un nombre important de ses membres en favorisant l'autonomie et la responsabilité de chaque groupe projet dans le respect de la capacité d'investissement de chacun. Il a créé des espaces d'échanges ouverts, où nous concilions le plaisir à nous retrouver et l'efficacité de l'action commune.

2 La mobilisation pour le soutien aux victimes

Le rapport d'activité a mis en évidence l'importance d'accompagner et d'aider les malades et de leur famille dans les démarches administratives ou judiciaires engagées pour accéder aux droits. Au-delà de l'appui apporté par les référents aux démarches auprès de la MSA, nous nous sommes déplacés nombreux pour soutenir les victimes aux moments des audiences en justice (au Tribunal des Affaires sociales ou à la Cour d'Appel). Les manifestations qui ont été organisées, ont été des moments forts d'engagement collectif et de mobilisation très largement relayés par les médias.

Toutes ces actions sont conduites dans l'objectif de permettre aux personnes malades de rompre leur isolement et de trouver les ressources nécessaires à leur implication pleine et entière à leur défense.

Les personnes qui au départ venaient vers nous parce qu'elles étaient victimes des pesticides sont progressivement devenues acteurs du soutien aux autres malades.

3 Unir nos forces avec les associations ou groupes agissant sur les mêmes objectifs

Depuis le départ, nous nous sommes fixés comme ligne de conduite d'inscrire l'action du Collectif dans un travail en réseau avec les organisations (associations ou syndicats) qui agissent dans des champs proches des nôtres sur la base du respect des finalités et projets spécifiques de chaque organisation. Notre objectif est double : il s'agit de développer les complémentarités et d'élargir l'impact de nos actions.

En 2015 et 2016, nous avons noué des relations avec de nombreuses organisations ce qui nous a permis de conduire des actions conjointes aux niveaux local, régional voire européen.

		Actions communes
Amis du Monde diplomatique, ATTAC Rennes, Collectif "Les jours heureux", Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde	RENNES	ciné-débat 6 déc 2016 au ciné-Tnb à Rennes
Eau et Rivières - commission pesticides	BRETAGNE	2 déc 2016 : participation au colloque ERB à Chatelaudren (22) ; 14 oct 2016 : conférence de presse sur l'arrêté 2006
Greenpeace	RENNES	14 oct 2016 : conférence de presse sur l'arrêté 2006
La Bonne assiette	RENNES	ciné-débat 6 déc 2016 au ciné-Tnb à Rennes diverses manifestations
MCE RENNES	RENNES	diverses manifestations
CLCV	RENNES	rencontres

Nous avons tissé des relations de partenariat privilégié avec deux organisations syndicales Syndicat Solidaires et la Confédération paysanne.

- la Confédération paysanne a été associée aux premières actions du futur Collectif en 2015 et ses militants participent régulièrement aux actions que nous menons.
- avec le Syndicat Solidaires : nous avons organisé nombre de conférences de presse et manifestations de soutien aux ex-salariés de Triskalia de Plouisy et Glomel. Ensemble, nous avons déposé une pétition auprès de la Commission Européenne et nous sommes déplacés à Bruxelles le 11 novembre 2015 et le 8 décembre 2016. Enfin aujourd'hui, nous dénonçons ensemble le scandale du maïs traité à la phosphine.

Avec le syndicat de consommateurs, la CLCV, nous avons organisé deux rencontres.

Nous nous appuyons également sur l'expertise de trois associations à vocation nationale : Générations futurs, Phyto victimes et Alerte Médecins pesticides.

Enfin, nous entretenons des contacts réguliers d'information et de soutien avec plusieurs associations régionales en France recensées ci-dessous :

Allasac ONGF	Corrèze
Asso soutien aux victimes des pesticides	Tarn et Garonne
Association CECAP PARKINSON	Dordogne
Association pour la protection au travail dans les métiers portuaires 44 (APPSTMP)	Loire Atlantique
Collectif Alerte pesticides	Gironde
Collectif Landreau Info Pesticides (CLIP)	Loire Atlantique
Collectif Vigilance OGM et pesticides	Charente
Info Medoc Pesticides	Gironde
Sauvegarder son patrimoine en région agroviticole (SPRA)	Aisne

Le travail en réseau qui s'est développé en 2016 est mené dans le respect de l'histoire et de l'identité de chaque organisation et de préservation de l'identité du Collectif. La confiance réciproque et la transparence sont à la base des relations que nous souhaitons poursuivre et consolider dans les années à venir.

Pour conclure, l'organisation et le fonctionnement du Collectif au service du projet, la mobilisation pour soutenir les victimes et leurs familles et le travail en réseau témoignent d'une chose essentielle : l'engagement humain des membres du Collectif et la qualité des liens qui nous unissent sont les signes d'une solidarité active et durable.

Le Collectif assume ainsi son appartenance pleine et entière à l'économie sociale et solidaire. Nous contribuons à la préservation et au développement du lien social et apportons notre concours au développement durable pour aujourd'hui et aussi pour demain, convaincus qu'un monde sans pesticides est à notre portée !



Assemblée des membres du 1^{er} avril 2017

Rapport financier 2016

Ce rapport financier présente les principaux éléments qui ont marqué l'exercice budgétaire 2016 (synthétisé sur le tableau annexe) ainsi que des propositions soumises à l'Assemblée des membres pour l'exercice 2017.

Les produits

Ils s'élèvent à **7478 € (2977 € si l'on ne tient pas compte des renoncations à remboursement)**, dont :

- cotisations :	1 849 €
- dons :	725 €
- produits de manifestations :	403 €
- (renonciation rbt frais	4 501 €)

Nous remercions tout particulièrement les membres du Collectif qui ont fait don de leur temps, de leurs frais, et parfois de leur argent. Nous remercions aussi les associations amies qui nous ont aidés (la Bonne Assiette, Chlorophylle, la Confédération paysanne, et, plus récemment, le Forum social local de Séné (56)).

Les charges

Elles s'élèvent à 4940,95 € (439.95 € si l'on ne tient pas compte des frais de déplacements), dont :

- achats :	87.40 €
- publicité publications :	239.47 €
- autres frais :	113.08 €
- frais de déplacements :	4 501.00 €
(non remboursés)	

Le résultat

L'exercice budgétaire 2016 se solde par un résultat positif de **2537.05 €**.

La trésorerie

Compte tenu du résultat de l'exercice 2015 (262.24 €), et de son cumul avec le résultat 2016, les sommes disponibles au 31 déc. 2016 s'élevaient à **2799.29 €**, dont

- compte courant (Banque postale) :	2 674.54 €
- caisse :	124.65 €

Évaluation des contributions volontaires

Les sommes figurant au titre des contributions volontaires n'ont pas d'incidence sur les résultats comptables de l'association. Elles permettent néanmoins d'évaluer le niveau des contributions gratuites apportées à l'association pour conduire ses actions. En dehors de mises à disposition gratuites de salles et de matériel, celles-ci proviennent essentiellement du bénévolat des membres. On constate que le cumul de ces contributions est plus de 3 fois supérieur à l'ensemble des produits.

Nos observations et propositions

Nous nous sommes montrés très économes au cours de l'exercice 2016, car nous n'avions pas les moyens de faire autrement, compte tenu de nos ressources. Celles-ci sont actuellement très faibles car elles se limitent pour l'essentiel aux cotisations et aux dons. Nous avons demandé et obtenu l'habilitation à recevoir des dons déductibles des impôts. C'est une reconnaissance très importante. Nous espérons à l'avenir augmenter le montant des dons effectués au profit de notre association.

Proposition d'affectation du résultat

Comme il est d'usage, l'association a le choix de faire figurer l'excédent au bilan comme report à nouveau d'un montant de **2537.05 €**, ou d'en affecter une partie au fond de réserve.

La proposition soumise à l'Assemblée des membres est d'affecter une enveloppe d'un montant de 500 à 1000 € comme provision pour soutenir des actions au civil conduites par des riverains victimes d'épandages de pesticides. Il pourrait s'agir d'avances remboursables.

BILAN 2016			
ACTIF		PASSIF	
Immobilisations		Fonds associatif	
Disponibilités		report à nouveau	262,24
solde compte courant	2 674,64	résultat de l'exercice	2 537,05
solde caisse	124,65	réserve pour projet associatif	
TOTAL ACTIF	2 799,29	TOTAL PASSIF	2 799,29

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 – Achats	87,40	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	403,00
Fournitures diverses	63,00	Vente de produits	-
Fournitures de bureau	24,40	Produits de manifestations	403,00
61 - Services extérieurs	-	Autres produits	-
Locations de salles	-	74- Subventions d'exploitation	-
Location de matériel	-	Région(s) :	-
Entretien et réparation	-	Département(s) :	-
Assurance	-	-	-
Documentation	-	Département(s) :	-
62 - Autres services extérieurs	4 786,80	-	-
Rémunérations intermédiaires et honoraires	-	Intercommunalité(s) : EPCI	-
Publicité, publication	239,47	-	-
Déplacements, missions	4 515,50	Commune(s) :	-
Frais postaux	15,72	Organismes sociaux (détailler) :	-
Frais bancaires	16,11	-	-
63 - Impôts et taxes	44,00	-	-
Autres impôts et taxes	44,00	Fonds européens	-
64- Charges de personnel		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	-
		75 - Autres produits de gestion courante	7 075,00
		Cotisations	1 849,00
65- Autres charges de gestion courante	22,75	Dons	5 226,00
66- Charges financières	-	Dont cotisations, dons manuels ou legs	-
67- Charges exceptionnelles	-	76 - Produits financiers	-
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	4 940,95	TOTAL DES PRODUITS	7 478,00
EXCEDENT	2 537,05	DEFICIT	-
TOTAL DES CHARGES	7 478,00	TOTAL DES PRODUITS	7 478,00

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	22 000,00
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	1 000,00	Prestations en nature	1 000,00
Personnel bénévole	22 000,00	Dons en nature	
TOTAL	23 000,00	TOTAL	23 000,00